

reste à voir comment, par l'observation fidèle des commandements de Dieu et de l'Eglise, qu'il a pour mission de promouvoir, le Tiers-Ordre soumet la foi à Dieu, en la rendant complète, en la faisant régner sur le cœur de l'homme aussi bien que sur son intelligence. Pour cela il suffit d'énumérer les commandements de Dieu et de l'Eglise et de mettre en regard les différentes prescriptions de la Règle du Tiers-Ordre.

*Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.* — Le Tiers-Ordre est un état supérieur de foi, d'espérance, et de charité, trois vertus qui nous font adhérer à la vérité de Dieu, à sa miséricorde et à son amour, suivant la belle pensée de saint Bonaventure. Par leur office quotidien, la messe quotidienne, la communion fréquente et les autres actes religieux, prescrits par la Règle, les Tertiaires vivent habituellement dans l'adoration et l'amour de Dieu, point de départ et terme à la fois de toutes nos obligations morales.

*Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement. — Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.* — Ils éviteront avec le plus grand soin les jurements dans la conversation, dit saint François dans la première Règle du Tiers-Ordre : et, si parfois quelqu'un d'entre eux laissait échapper un jurement par inadvertance, ainsi que cela arrive à ceux qui parlent beaucoup, le soir du même jour, au moment où il doit repasser dans son esprit les actions de la journée, il dira trois fois l'oraison dominicale en expiation de ces jurements irréfléchis."

*Les dimanche tu garderas en servant Dieu dévotement.* — Les Tertiaires doivent avoir le culte du dimanche et l'observer avec une fidélité scrupuleuse. Il ne faut pas qu'il soit dit qu'il n'y a que les protestants à garder le jour du Seigneur. Sous peine de déchoir de leur vocation qui fait d'eux tous *la lumière du monde et le sel de la terre*, les enfants de saint François doivent protester, dans la mesure de la prudence et du possible, contre l'usage de tant de permissions qui atténuent la force de la loi et nous font passer pour *infidèles* aux yeux de l'hérétique.

Il ne suffit pas de ne pas travailler le jour du dimanche, il faut encore sanctifier ce jour par la prière, les réflexions graves, la lecture, l'assistance aux offices de la paroisse et de la messe, du prône en particulier.

Le Tiers-Ordre ne détruit pas l'esprit de famille : il en est au contraire l'auxiliaire le plus sûr en réagissant contre les bals, les